

SÉANCE DU
CONSEIL
4 SEPTEMBRE
2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Mardi le quatrième jour de septembre deux mille dix-huit, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Laurent Phoenix, sont présents : mesdames et messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Vicky Poulin.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 août 2018
4. Adoption du procès-verbal du 13 août 2018
5. Période de questions
6. Règlement no. 2018-09-403 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Sabine – avis de motion
7. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – 10 000\$ (sur 3 ans)
8. Renouvellement du placement
9. Changement de date pour la séance du conseil du mois d'octobre
10. Sani-Éco : Traitement des matières recyclables
11. Comptes payés et à payer
12. Correspondance
13. Correspondance du maire
14. Divers :
15. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-09-3722

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2018

2018-09-3723

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Vicky Poulin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le procès-verbal de la séance du 6 août 2018 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2018

2018-09-3724

PROPOSÉ PAR Vicky Poulin
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le procès-verbal de la séance du 13 août 2018 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Marc Lasalle donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no. 2018-09-403 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Sabine.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

INSTALLATION DE DOS D'ÂNES / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DE 50KM/H

2018-09-3725

CONSIDÉRANT la pétition reçue signée par cinquante-deux citoyens concernant la vitesse élevée sur le 11^e Rang Nord, 11^e Rang Sud, la rue Principale et la rue de l'Église ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY CÔTÉ
APPUYÉ PAR FRANÇOIS MAILLOUX
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil autorise l'installation de trois (3) dos d'ânes ainsi que la signalisation nécessaire aux endroits suivants :

- o Entre le 115 et le 135 rue de l'Église ;
- o Entre le 185 et le 195 rue Principale ;
- o Vis-à-vis le 105 rue Principale.

Que la zone de 50km/h sur la rue Principale soit agrandie d'environ 500 pieds du côté du 11^e Rang Nord et d'environ 500 pieds du côté du 11^e Rang Sud.

ADOPTÉE

DEMANDE DE CHANGEMENT DE SIGNALISATION SUR LE RANG DE LA GARE

2018-09-3726

CONSIDÉRANT la pétition reçue signée par cinquante-deux citoyens concernant la vitesse élevée sur le rang de la Gare ;

CONSIDÉRANT que les étudiants doivent marcher sur le rang de la Gare afin de se rendre aux points d'embarquement des autobus ;

CONSIDÉRANT le danger potentiel pour les usagers de la route incluant les piétons et les cyclistes ;

CONSIDÉRANT que la jonction du rang de la Gare et de l'Église porte à confusion auprès des automobilistes ;

CONSIDÉRANT que les deux points d'entrée au rang de la Gare sont des zones où les vitesses maximales permises sont de 50 km/h et 70 km/h ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN THIBODEAU
APPUYÉ PAR MARC LASALLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au ministère des Transports du Québec d'installer un panneau « Arrêt » sur le rang de la Gare à la jonction de la rue de l'Église ou d'installer une balise pour réduction de vitesse.

De demander au ministère des Transports du Québec une réduction de la vitesse permise à 70 km/h sur le rang de la Gare du point d'entrée de la Route 235 jusqu'à vis-à-vis le numéro civique 140.

De demander au ministère des Transports du Québec que la zone de 50km/h sur le rang de la Gare, en provenance de la Route 235, débute vis-à-vis le numéro civique 140.

De demander au ministère des Transports du Québec d'installer deux panneaux de « Signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire » de chaque côté de la voie ferrée située sur le rang de la Gare.

ADOPTÉE

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – (10 000\$ SUR 3 ANS)

2018-09-3727

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 11e Rang Nord pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le 11e Rang Nord dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérificateur a été constitué.

ADOPTÉE

CHANGEMENT DE DATE POUR LA SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE

2018-09-3728

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que dû aux élections provinciales lundi le 1^{er} octobre prochain, la séance du conseil est reportée au mardi 2 octobre 2018. Un avis public sera publié aux 2 endroits prévus par le conseil, tel que prévu par la loi.

ADOPTÉE

SANI-ÉCO : TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

2018-09-3729

CONSIDÉRANT la crise actuelle qui touche la valorisation des matières recyclables et la fermeture de Récupération 2000 inc. ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir le service municipal pour les citoyens sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Sabine et l'urgence de prévoir des alternatives pour le traitement des matières recyclables ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MARC LASALLE
APPUYÉ PAR VICKY POULIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater SANI-ÉCO pour effectuer le traitement des matières recyclables :

- au coût de 70 \$ par tonne métrique, à compter du 21 août 2018, et ce, jusqu'au 31 octobre 2018.
- au coût de 95 \$ par tonne métrique, à compter du 1^{er} novembre 2018, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT DU PLACEMENT

2018-09-3730

PROPOSÉ PAR Vicky Poulin
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité renouvelle son placement venant à échéance le 18 septembre 2018 au montant de 150 000\$ pour trois années consécutives. Le placement est de type épargne rachetable à taux progressif.

ADOPTÉE

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2018-09-3731

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9610	160.00
REGIE INTERMUNICIPALE	9615	1 686.50
ÉDUCAZOO INC.	9616	715.72
ROMAIN MALAGNOUX	9617	500.00
ST-GERMAIN CHANTAL	9618	538.93
CAROLINE BISAILLON	9619	157.50
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9620	160.00
CONCEPTION EMILIE CAMPBELL	9621	287.44
L'ECUYER DOMINIC	9624	100.00
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9630	87.16
DEPANNEUR NEW FARNHAM	9631	304.95
LES ENTREPRISES S. CABANA	9632	804.83
ÉQUIPEMENTS SANITAIRES PRODEC INC.	9633	168.32
GESTIM INC.	9634	2 450.24
GROUPE ENVIRONEX	9635	13.80
RONA LÉVESQUE	9636	44.79
LIBRAIRIE MODERNE	9637	669.42
9166-2452 QUÉBEC INC. (NOPAC INC.)	9638	4 262.69
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	9639	1 032.22
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	9640	758.84
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	9641	63.44
VERVILLE,JEAN	9642	210.00
VILLE DE FARNHAM	9643	2 674.26
SALAIRES	9611 À 9614	3 653.66
SALAIRES	9622, 9623, 9625, 9626	3 419.08
REMBOURSEMENT TAXES	9627 À 9629	1 903.33
	34 CHÈQUES	26 827.12

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT	MONTANT
VIDÉOTRON	687	220.66
VISA DESJARDINS	688	17.00
GROUPE AST (1993) INC.	689	48.81
	690	ANNULÉ
BELL MOBILITE INC	691	5.75
VIDÉOTRON	692	221.95
VISA DESJARDINS	693	1 300.00
VISA DESJARDINS	694	870.94
HYDRO QUEBEC	695	49.91
BUROPRO CITATION	696	13.61
LA CAPITALE	697	224.24
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	698	19.92
HYDRO QUEBEC	699	493.31
HYDRO QUEBEC	700	622.57
RONA LÉVESQUE	701	6.49

AGENCE DU REVENU DU CANADA	702	759.87
VISA DESJARDINS	703	575.20
	704	ANNULÉ
	16 PRÉLÈVEMENTS	5 450.23
	GRAND TOTAL	32 277.35

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale,
secrétaire-trésorière

**APPUI AU PROJET DE PROTECTION DES BANDES RIVERAINES
AGRICOLES DE LA MONTÉRÉGIE DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA
MONTÉRÉGIE**

2018-09-3732

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise la protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie et consiste à intervenir à différents niveaux afin de sensibiliser les producteurs agricoles de la Montérégie à l'importance de respecter la bande riveraine et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité de l'ensemble des cours d'eau de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY CÔTÉ
APPUYÉ PAR VICKY POULIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Sabine appuie la Fédération de l'UPA de la Montérégie dans sa demande de financement au Fonds d'appui au rayonnement des régions, FARR, de la Montérégie pour son projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-09-3733

PROPOSÉE PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la séance soit et est levée à 20h18.

ADOPTÉE

Laurent Phoenix
Maire

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».